



Assemblée primaire du 23 février 2021

L'assemblée primaire a été légalement convoquée pour le mardi 23 février 2021 avec l'ordre du jour suivant :

1. Message de bienvenue.
2. Lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 22 septembre 2020.
3. Présentation du budget 2021 de la Municipalité.
4. Approbation des nouvelles taxes et impôts communaux.
5. Approbation du budget 2021 de la Municipalité.
6. Présentation du plan quadriennal 2021-2024
7. Divers.

Le Président René Jacquier ouvre la 1^{ère} assemblée primaire de la législature 2021-2024, convoquée à la salle Praffleuri et dévolue au budget 2021.

Il salue et remercie toutes les personnes présentes. Dans le respect des normes cantonales, il invite les personnes non habilitées à voter à se tenir à l'écart des votes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, le Président remercie les membres de l'ancien Conseil pour le temps qu'ils ont consacré à la transmission des dossiers. Il remercie également les employés communaux pour leur support, ainsi que ses collègues du Conseil qui montrent beaucoup de dynamisme dans leur engagement et leur travail.

L'ordre du jour est accepté sans modification par les 49 personnes présentes, dont les 5 membres du Conseil.

Le Secrétaire municipal lit le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 22 septembre 2020.

Ce dernier est approuvé tel qu'établi. M Gérard Philippe Crettenand fait part de l'impression, qui est la sienne, que les remarques formulées par l'Assemblée primaire ne sont que prises en note par les Conseillers, sans suite.

Le Président nomme les scrutateurs en les personnes de MM. Florian Darbellay et Pascal Simond.

Présentation du budget 2021 de la Municipalité

- Le Président présente le budget 2021, en développant uniquement les points importants et en les comparant avec les chiffres du budget 2020 et des comptes 2019.
 - Les chiffres clés sont :

○ Revenus	CHF 3'449'200.00.
○ Charges	CHF 3'414'200.00
▪ Dont amortissements 2021 :	CHF 701'300.00
○ Marge d'autofinancement	CHF 736'300.00
○ Bénéfice de fonctionnement	CHF 35'000.00
○ Investissements nets envisagés	CHF 1'382'100.00
- Le Président présente le budget de fonctionnement. Il met en évidence le déficit du service des eaux. Celui-ci devrait être autofinancé, ce qui n'est pas le cas, et de loin, surtout en raison des gros investissements consentis pour la filtration de l'arsenic. Un nouveau règlement des eaux devrait être présenté à l'Assemblée primaire de juin et de nouvelles taxes, tenant compte de la consommation effective (pose des compteurs), devraient être appliquées dès le 1er janvier 2022. Les Conseillers, quant à eux, présentent les investissements, selon les dicastères concernés
- Michel Tacchini détaille les travaux nécessaires à la salle Praffleuri, pour un total de CHF 51'700.00. Il donne également un bref état des lieux au sujet du projet « Patrimoine bâti », dont le montant d'investissement 2021 atteindra CHF 25'000.00. A propos de la pose des compteurs d'eau, Michel rappelle que CHF 350'000.00 ont été budgétisés en 2020 et que CHF 146'000.00 ont déjà été



Assemblée primaire du 23 février 2021

engagés. Ainsi, le solde de CHF 165'000.00 est placé au budget 2021. Il conclut en présentant les travaux de rénovation du parcours VITA qui représentent un montant de CHF 10'000.00.

- Diverses questions sont posées lors de la présentation de Michel :
 - Yann Métroz regrette que les habitants aient reçu des factures supplémentaires en lien avec la pose des compteurs d'eau, sans devis. La Municipalité reconnaît que cela aurait dû être fait, conformément aux informations reçues par la population. La Municipalité notifiera ce point à l'entreprise Favre SA. Néanmoins, les frais complémentaires doivent être payés par le propriétaire.
 - Gérard Philippe Crettenand veut savoir si la Bourgeoisie participe à l'entretien du parcours VITA. Michel Tacchini lui répond par l'affirmative, tant sur le plan financier que logistique, par le biais du triage forestier.
 - M. Crettenand souhaite également connaître la raison des montants investis dans l'inventaire du patrimoine bâti. Michel Tacchini l'informe qu'il s'agit d'un projet cantonal.
 - M. Frédéric Chambovay pense qu'il serait utile que les propriétaires de biens concernés par le projet « Patrimoine bâti » soient informés, par courrier personnel, de l'évaluation de leur bien par l'architecte mandaté. Michel Tacchini abonde dans ce sens et trouve l'idée très bonne.
 - En réponse à une demande de Bastien Jordan, Michel Tacchini confirme que l'installation scénique de la salle doit être mise en conformité. A cela, M. Jordan ajoute qu'il serait bien de contrôler également l'installation électrique et le système de sonorisation.
- Ludovic Aigroz met en avant le montant de CHF 1'014'000.00 enregistré pour la suite des travaux liés au Plan Directeur de la Distribution de l'Eau (PDDE). Le Service des eaux engagera également CHF 57'000.00 pour diverses études. Enfin, un montant de CHF 15'000.00 est prévu pour la pose de deux lampadaires.
- Une question est posée lors de la présentation de Ludovic :
 - Jean-Philippe Ehrwein constate, qu'à la route de Planbouis, de nouvelles villas ont été construites. Or, il y manque de la luminosité et se demande si la pose d'un lampadaire est prévue. En guise de réponse, Ludovic Aigroz signale que ce sujet a été abordé autour de la table du Conseil et qu'il a été décidé de placer la priorité au centre du village, plus particulièrement vers l'église. En outre, M. Ehrwein pense que la pollution lumineuse est forte dans le village. Pourtant, Ludovic stipule dit que la force des lampadaires est déjà abaissée durant la nuit, du moins pour les appareils qui ne sont pas trop vieux pour ce genre de technologies.
- Tobias Schneider-Richardson présente le montant d'investissement prévu pour les études en vue de réaliser la réfection des routes de plaine et de montagne : CHF 53'071.00.
- Une question est posée lors de la présentation de Tobias :
 - Louis François Zingg aimerait savoir si la Bourgeoisie participe à l'entretien des routes agricoles et forestières. En complément à la réponse affirmative du Président, Stéphane Jordan ajoute que la Bourgeoisie participait à l'entretien des routes de montagnes à 100%, avant qu'il ne soit décidé, lors de la dernière législature, de confier ces routes à charge de la Commune. Néanmoins, il précise que la Bourgeoisie accepte volontiers de discuter de sa participation selon les besoins. René Jacquier le remercie pour ces précisions et se réjouit de pouvoir collaborer en bonne harmonie avec la Bourgeoisie.
- Avant de passer au vote, René Jacquier pointe le doigt sur la nécessité que la Municipalité aura de recourir à un emprunt. Ce dernier sera contracté auprès de la Bourgeoisie, pour un montant de CHF 1'000'000.00.



Assemblée primaire du 23 février 2021

Approbation des nouvelles taxes et impôts communaux 2021

Dans sa séance du 5 janvier 2021, le Conseil municipal a décidé de reconduire, pour l'année 2021, les conditions fiscales de 2020, soit :

- Coefficient : 1.1
- Indexation : 155%
- Impôt personnel : CHF 18.-
- Taxe sur les chiens : CHF 140.-

Les personnes présentes approuvent les propositions du Conseil par :

Oui : 36
Non : 1
Abstention : 0

Approbation du budget 2021 de la Municipalité

Le Président soumet le budget 2021 à l'Assemblée pour approbation.

Oui : 43
Non : 0
Abstention : 1

L'Assemblée accepte le budget 2021.

Présentation du plan quadriennal 2021-2024

Le Président présente le plan quadriennal 2021-2024 pour information.

Divers

- Salle Prafleuri
 - René Jacquier félicite l'ancien Conseil d'avoir décidé d'offrir la gratuité aux sociétés qui utilisent la salle.
- Mérites et encouragements culture-sport
 - Doris Mottiez présente son projet qui concernera les jeunes de 12 à 25 ans. Elle remercie les personnes qui ont accepté de rejoindre la commission, nouvellement créée, qui attribuera les mérites selon des critères stricts. Un montant total de CHF 2'500.00 sera distribué. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 30.06.2021. Le règlement sera disponible à la Commune et sera affiché sur le site internet.
- Groupe des aînés
 - Doris Mottiez partage son désir de créer un groupe d'aînés, sur le modèle de ce qui se fait pour les jeunes. Un tout-ménage sera envoyé à la population. Doris invite les personnes intéressées à s'annoncer, y compris pour encadrer et animer.
- Réunion des Présidents
 - René Jacquier informe que la Présidente de Vernayaz estimait qu'il manquait de synergies entre les Communes. C'est pour cette raison qu'elle a convié les Présidents de Collonges, Dorénavant et Evionnaz pour discuter. La population sera tenue informée de la teneur de ces discussions.
- Compteurs d'eau
 - Fabrice Blanchut revient sur ce qui a été évoqué à propos de l'annulation de certaines factures liées à la pose des compteurs d'eau. Il aimerait obtenir des précisions sur ce point. Rosario De Palma précise que seules deux factures, établies par erreur, ont été annulées. Néanmoins, René juge que le travail qui a été fait doit être payé.
- Eclairage public
 - Fabrice Blanchut profite d'avoir la parole pour rebondir sur la remarque de Jean-Philippe Ehrwein, au sujet de l'éclairage public. En effet, Fabrice assure que ce dernier, dont la luminosité baisse de 70% durant la nuit, peut être considéré comme high-tech et que les efforts ont été faits



Assemblée primaire du 23 février 2021

- Vitesse des véhicules dans le village
 - Gérard Philippe Crettenand a lu que des mesures seraient bientôt prises à propos des vitesses excessives de certains véhicules. Il en est régulièrement témoin. Tobias Schneider-Richardson lui répond qu'il a demandé à la police d'effectuer un contrôle préventif. En fonction des résultats constatés, des contrôles répressifs pourront être mis en place, en début d'été.
- Chiens
 - M. Crettenand trouve désagréable le manque de savoir vivre des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les crottes ou permettent à leur animal d'uriner n'importe où. Il estime que les taxes sont trop basses. René Jacquier le rejoint sur le fond. Toutefois, et heureusement, il trouve que ces incivilités sont le fait d'une minorité de personnes et ne souhaite pas punir tous les propriétaires.
- Places de jeux
 - Gérard Philippe Crettenand se demande si la Municipalité ne pourrait pas songer à développer la place de jeux pour les jeunes. René Jacquier et Michel Tacchini le remercient pour cette remarque et mèneront les réflexions nécessaires.
 - Gemma Pochon estime que c'est une erreur d'obliger de tenir les chiens en laisse, au bord du Rhône. En guise de réponse, Fabrice Blanchut relaie les multiples plaintes reçues de la part des exploitants agricoles qui font face à l'incivilité des propriétaires de chiens qui ne ramassent pas les excréments.
 - Michèle Mottiez demande à la Commune ou à la Bourgeoisie de mettre un terrain à disposition des chiens. René Jacquier reconnaît que la Commune n'a pas beaucoup de terrains, alors que Frédéric Chambovay estime que ce n'est pas à la Bourgeoisie de faire le nécessaire pour les chiens.
- Local du feu
 - Yann Métroz rapporte que le toit du local du feu mériterait une rénovation. Il regrette que la Commune ne fasse que prendre note de ses nombreux appels à ce sujet. René Jacquier tiendra compte de cette remarque relative à un bâtiment qui appartient au syndicat agricole, à la fanfare et à la Bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 21h40.

Collonges, le 24 février 2021

Pour la Commune

Le Président

Le Secrétaire municipal

René Jacquier

Grégoire Blatter